

Questions orales

Je demande au gouvernement et au vice-premier ministre si le ministre en question sera réprimandé. Le gouvernement va-t-il lui retirer son poste de confiance et de pouvoir afin que les femmes canadiennes comprennent que cette Chambre des communes et ce gouvernement ne tolèrent pas des remarques aussi spécieuses au sujet de la femme canadienne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, j'ai déjà indiqué que le ministre des Pêches ferait une déclaration de clarification afin qu'il ne subsiste aucun malentendu.

Quant à ce qu'on dit du ministre dans le livre écrit à son sujet. . .

M. Kilgour: Vous l'avez déjà lu.

M. Mazankowski: Je suis seulement en train de lire une critique de cet ouvrage qu'on vient de me remettre pour que je puisse répondre au renégat d'en face.

M. Clark (Yellowhead): Est-ce qu'une seule personne a déjà lu un de vos livres, David? Nommez-en une.

M. Mazankowski: Cette critique dit donc qu'en fait, c'est John Crosbie qui fit pression auprès de ses collègues afin qu'on nomme un plus grand nombre de femmes au poste de juge, afin qu'on applique au niveau fédéral les ordonnances de garde et de pension alimentaire, afin qu'on cesse d'exercer de la discrimination contre les femmes dans les forces armées et afin que cesse l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants dans la pornographie.

C'est pas si mal comme antécédents.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Celui-ci ne comprend absolument rien au problème quand il refuse des prestations d'assurance-chômage aux personnes qui quittent volontairement leurs emplois.

Soit, ceux qui ont une raison valable toucheront des prestations d'assurance-chômage, mais il y a de nombreux cas où les choses ne sont pas aussi simples, et dans ces cas-là, le processus de justification est complexe, coûteux et long—cela peut demander des mois. Dans l'intervalle, l'employé est présumé coupable et est privé de revenus.

Comment le ministre peut-il être partisan d'appliquer une mesure aussi sévère à des cas moins douteux? Est-ce que la pénalité de 12 mois qu'il avait instaurée il y a deux ans n'était pas assez rigoureuse?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député fait sûrement allusion à la pénalité de 12 semaines.

Le gouvernement a été clair là-dessus. Il ne s'agit pas de s'en prendre aux chômeurs. Il s'agit de protéger l'intégrité du Régime d'assurance-chômage. Il s'agit de faire en sorte qu'on ne soit pas obligé d'augmenter les taux de cotisation au point de nuire à la création d'emplois au Canada.

Il s'agit de demander aux personnes qui ont un emploi, qui ont la chance d'avoir un emploi en cette période de chômage élevé, de bien vouloir garder leurs emplois et ne pas les quitter sans raison valable en pensant que leurs concitoyens vont les faire vivre pendant un certain temps.

Si nous avions tout l'argent du monde, si nous étions aussi irresponsables que les libéraux l'ont été pendant 16 ans, nous pourrions peut-être laisser faire les choses et ignorer le fait qu'en définitive ce sont toujours les travailleurs canadiens qui paient la note. Or, nous nous soucions d'eux et c'est pourquoi nous avons pris ces mesures.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le ministre continue d'éluder la question de fond, cherchant plutôt à nous vendre sa salade.

Prouver la validité de la raison invoquée est extrêmement difficile dans bien des cas. Il faut compter en moyenne trois ou quatre mois pour les appels et, à Montréal, cela peut prendre jusqu'à deux ans, et pendant tout ce temps l'employé sera sans revenu. Je le répète, l'employé est présumé coupable tant qu'il n'a pas réussi à prouver qu'il avait raison.

Lorsque le motif valable n'est pas évident et qu'il est difficile d'en faire la preuve, comment le ministre peut-il justifier une pénalité à ce point excessive? Pourquoi ne renonce-t-il pas à ce projet de loi aussi inutile qu'absurde?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je sais que le député est une personne sensée. Pourquoi dépeint-il la situation de ceux qui font appel comme s'ils entraient tous dans une seule et même catégorie, alors qu'il sait que la plupart des cas sont traités diligemment, dans un délai raisonnable?

Je ne dis pas que tout est parfait et qu'il n'y a pas lieu d'accélérer davantage le traitement de ces cas. Nous cherchons de meilleurs moyens d'offrir des services aux contribuables canadiens, et le Régime d'assurance-chômage ne fait pas exception à la règle. Nous essayons